

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2019/06/25-06

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 juin 2019, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

OBJET : tarifs de la formation Masso-Kinésithérapie pour la rentrée 2019

Le conseil d'administration approuve les tarifs de la formation Masso-Kinésithérapie pour la rentrée 2019 conformément au document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

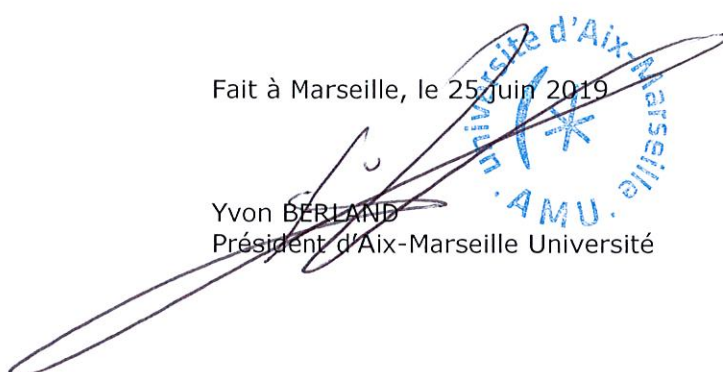
Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 31

Fait à Marseille, le 25 juin 2019

Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université



PROPOSITION D'ÉVOLUTION DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LA FORMATION DE MASSO KINESITHÉRAPIE – RENTRÉE 2019

Pour l'année universitaire 2019 / 2020, tenant compte de la subvention de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de 500 000 € en 2019 :

Les frais de scolarité pour tous les étudiants en masso-kinésithérapie sont fixés à 2 500 par année d'étude, hormis les étudiants doublants pour lesquels les frais de scolarité sont ramenés à 1 100 €.

Ces frais de scolarité ne tiennent pas compte des DIN et de la CVEC qui sont à régler en plus.

Pour mémoire l'évolution des frais de scolarité depuis l'intégration de cette formation à la rentrée 2018 a été la suivante :

	Rentrée 2017	Rentrée 2018	Rentrée 2019
K1	4 260	2 780	2 500
K2	4 050	2 780	2 500
K3	4 050	2 780	2 500
K4	Non existante	2 780	2 500
Doublants	Au pro rata des UE	1 200	1 100